



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE Des HOPITAUX-VIEUX

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière des Hôpitaux-Vieux pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert (renouvellement et approfondissement) sur le territoire de la commune des Hôpitaux-Vieux, aux lieux-dits « Pres-sur-les-Goys » et « Les Agettes », fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 4 octobre 2021 à partir de 9h30 au 4 novembre 2021 jusqu'à 17h30** sur le territoire de cette commune.

M. David DRUOT, expert foncier agréé, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie des Hôpitaux-Vieux, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

- **lundi, jeudi et vendredi de 9h30 à 10h30,**
- **mardi de 17h30 à 18h30.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie des Hôpitaux-Vieux, ou adressées directement par écrit à cette mairie (8, place de la mairie – 25 370 Les Hôpitaux-Vieux), à l'attention de M. David DRUOT, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 4 octobre 2021 à partir de 9h30 au 4 novembre 2021 jusqu'à 17h30**, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Carrière des Hôpitaux-Vieux) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie des Hôpitaux-Vieux aux jours et horaires suivants :

- **lundi 11 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,**
- **samedi 30 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 4 novembre 2021 de 14h30 à 17h30.**

Pour se rendre en mairie des Hôpitaux-Vieux et à la préfecture du Doubs, le port du masque sera obligatoire. Les mesures dites « barrières » afin d'éviter la propagation du virus Covid-19 devront être respectées. Il conviendra également d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

M. Laurent GRANDGIRARD
06.08.97.22.98
laurentg@groupe-marguet.com

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la société Carrière des Hôpitaux-Vieux et au maire des Hôpitaux-Vieux, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société Carrière des Hôpitaux-Vieux.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Christian HAAS